

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 802 accordant une permission à Zakeria Omar.

n° 802

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 5 février 1947, relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 25 juillet 1949 formulée par Zakaria Omar

Vu l'avis favorable du chef du service de l'inscription maritime,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une permission d'absence de trois mois, pour en jouir à Aïcha (Ethiopie), est accordée à Zakaria Omar, planton 4 échelon, en service à l'Inscription maritime, (Permission à solde entière.) Art, 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON